

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 6 MAI 2008

COMMUNE
DE FILLINGES

L'an deux mille huit, le six mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Fillinges (Haute-Savoie) s'est réuni en séance ordinaire et publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno FOREL, Maire.

Date de convocation : 2 mai 2008

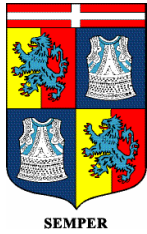
Nombre de conseillers municipaux : en exercice : 19
présents : 18
votants : 19

PRESENTS : Messieurs **BEULAY** Stéphane, **CHENEVAL** Bernard,
CHENEVAL Paul, **DUNAND** Philippe, **FOREL** Bruno,
FOREL Sébastien, **MASCARELLO** Denis, **PALAFFRE** Christian,
PELISSIER Philippe, **PRADEL** Alain, **RICHARD** Philippe,
WEBER Olivier.

Mesdames **DEGORRE** Aïcha, **FOLLEA** Dominique, **GENTIT** Véronique,
GUIARD Jacqueline, **GUYEN-METAIS** Marie - Solange,
MARQUET Marion.

EXCUSEE : Madame **PETIT-PIERRE** Sandra qui donne procuration de vote à
Madame **DEGORRE** Aïcha.

En application des dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Madame **GENTIT** Véronique au poste de secrétaire de séance.



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 6 MAI 2008

COMMUNE
DE FILLINGES

1° - Adhésion à la Maison des Jeunes et de la Culture de Viuz-En-Sallaz

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - par 19 voix pour - décide d'adhérer à la Maison des Jeunes et de la Culture Intercommunale (MJCI) « Les Clarines » - sise à 74250 VIUZ-EN-SALLAZ - Le Pré de la Cure ; en tant que partenaire - pour la période du 1^{er} juillet 2008 au 31 août 2009 - charge Monsieur le Maire de la signature de la convention correspondante - prend note que Monsieur le Maire remercie la commission municipale vie sociale et la commission municipale des bâtiments pour le travail fourni et qu'il se réjouit de cette adhésion qui permet aux fillingeois - déjà pour un certain nombre adhérents - de bénéficier dès cet été de tarifs préférentiels, notamment pour le centre aéré au mois de juillet.

2° - Informations sur les avancements des travaux des commissions municipales

Commission Municipale Voirie – Réseaux

Monsieur PELISSIER Philippe - premier adjoint - indique que les travaux du réseau d'eau potable route des Prés se terminent et que les enrobés vont être bientôt réalisés.

En ce qui concerne les travaux d'Arpigny, la mise en souterrain des réseaux électriques est arrêtée pendant quelques mois en accord avec l'entreprise titulaire du marché.

En effet d'une part l'entreprise qui a des travaux à réaliser dans des zones montagneuses préfère les réaliser de mai à novembre et d'autre part la commune a demandé une étude pour des aménagements de voirie.

D'ici aux mois de septembre ou octobre, l'étude de ces aménagements sera prête, le choix des candélabres sera arrêté et le chantier pourra redémarrer.

Dans l'hiver 2008 - 2009, il sera possible de terminer les travaux sur cette route.

Il est précisé que la volonté est de réaliser un aménagement complet.

Monsieur le Maire indique qu'il est conscient de la gêne provoquée par l'arrêt de ces travaux un peu long. Ceux-ci ont été repris en cours - sans problème aucun - mais il a été décidé de les ajourner en vue de l'amélioration de la qualité de vie des riverains et pour ne pas avoir à revenir ensuite dans le secteur.

Une étude a été confiée à un cabinet, pour apporter des améliorations concernant la circulation piétonnière et automobile.

Cette étude n'était pas prévue, ce qui explique cette rupture dans le déroulement des travaux.

Des excuses sont présentées aux riverains pour la gêne occasionnée et pour la patience demandée qui devrait être récompensée par une vraie amélioration.

Monsieur le Maire indique que ce projet d'aménagement de voirie sera présenté au public pour permettre aux habitants de faire des commentaires et que le département aura également un droit de décision sur les aménagements.

Est également à l'étude un cheminement piétonnier du Chef-Lieu jusqu'à la Plaine.

Commission Municipale des Bâtiments

Monsieur CHENEVAL Paul - Maire-Adjoint - indique que la commission a effectué des visites des différents bâtiments communaux - qu'une étude sur un système de clés électroniques programmables est en cours pour essayer d'améliorer la gestion des clés qui est difficile - qu'une réflexion sur les économies d'énergies est amorcée suite à la réalisation d'une étude



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 6 MAI 2008

COMMUNE
DE FILLINGES

réalisée par un habitant de la commune - que divers grillages ont été déplacés en fonction des besoins.

Monsieur CHENEVAL Paul - Maire-Adjoint - précise que des dossiers sont en cours pour des problèmes dans divers bâtiments : école maternelle - logements au Pont - Sapinière - ancienne école de Mijouët - hangar des services techniques - qu'une demande a été formulée pour le déplacement du chalet dans la cour de l'école maternelle - qu'il est envisagé de faire des études de marché avec différents fournisseurs concernant le suivi des bâtiments - que les jeux de l'école maternelle commandés par le précédent Conseil Municipal sont installés, ainsi qu'une table et des bancs dans le parc de la Sapinière.

Commission Municipale Vie Locale

Madame GUIARD Jackie - Maire-Adjoint - informe du prochain départ de Madame BERLIOZ Françoise - responsable de la bibliothèque - de la pose d'affiches pour rechercher des bénévoles qui porte ses fruits - et que la mise en place est pour la rentrée de septembre.

Madame GUIARD Jackie - Maire-Adjoint - indique également qu'une réunion avec les différentes associations locales sera organisée à la rentrée de septembre - que le thème du 13 juillet est le cinéma - que beaucoup de demandes concernent l'affichage et la signalétique.

Commission Municipale Développement Durable

Madame MARQUET Marion - Maire-Adjoint - indique que les projets suivants sont en cours :
- rendre plus accessible les différents hameaux ; faire un état des différents chemins existants qui doivent être nettoyés avec les services techniques ; mettre en place une signalétique qui est un gros projet.

Madame MARQUET Marion - Maire-Adjoint - précise que le programme est de répertorier, de nettoyer et ensuite de signaler.

En ce qui concerne :

- la déchetterie qui dépend de la Communauté de Communes des 4 Rivières, il est prévu une rencontre avec l'employé pour parler du fonctionnement ;
- les lieux de collecte volontaire qui sont gérés par le SIDEFAGE, une étude sur les différents points est en cours (au niveau de la sécurité, des besoins...).

Madame MARQUET Marion - Maire-Adjoint - indique que des rencontres ont eu lieu avec Madame Elodie CHARVET et Monsieur SAILLET Guy - employés de la collectivité - pour parler des problèmes de la Menoge dont l'urgence est au niveau de la « Gouille aux Morts » que les solutions ne se trouveront pas tous seuls et qu'elle attend l'intervention d'un technicien du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Abords pour avoir un diagnostic.

Commission Municipale Vie Sociale

Madame FOLLEA Dominique - Maire Adjoint - indique qu'un nouveau règlement pour les restaurants scolaires est à l'étude - qu'un sondage pour le bus de Juffly et Mijouët pour les enfants de maternelle est en cours - qu'avec Monsieur RICHARD Philippe - Conseiller



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 6 MAI 2008

COMMUNE
DE FILLINGES

Municipal - elle étudie les plannings des emplois liés aux écoles pour les mettre à jour et également des modèles de convention pour occupation des locaux.

A la suite de ces interventions, Monsieur le Maire intervient :

- sur le dossier de la bibliothèque pour dire sa reconnaissance à Madame BERLIOZ Françoise qui a rendu service à tous les Fillingeois et il indique qu'il faut prendre conscience de son travail.

Monsieur le Maire précise que lire c'est important et qu'il est content d'apprendre que des bénévoles se sont présentés.

- sur le travail sur les chemins, en précisant que des jeunes qui veulent faire une expérience professionnelle cet été seront affectés à cette tâche.

- sur la Menoge, il indique qu'il partage l'inquiétude car la Menoge est dans une phase où elle bouge, que la Gouille aux Morts présente un véritable danger, mais qu'il n'est pas possible d'intervenir sans avoir réuni les autorités compétentes pour savoir quoi faire.

Monsieur le Maire indique qu'il a pris contact avec les Maires des communes traversées par la Menoge, car il faut gérer ce problème dans sa continuité, qu'il s'agit d'un problème délicat et qu'il ne faudrait pas être pris de cours par les caprices de la rivière.

3° - Compte-rendu de Monsieur le Maire concernant les décisions prises par lui, en tant qu'autorité délégataire en application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal prend note :

- de la mission confiée à Alain MALGRAND et Emmanuel DEPERY - Huissiers de JUSTICE Associés - 6, rue René Blanc - 74100 ANNEMASSE - pour un constat concernant l'état d'une construction pour la somme de 210 € 76 ;

- des Déclarations d'Intention d'Aliéner pour lesquelles Monsieur le Maire a refusé d'exercer le Droit de Préemption de la commune selon les dispositions des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

4° - Foire de la Saint-Laurent

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - considérant qu'il convient d'étendre cette régie afin de mettre en place un chèque de caution pour les exposants lors de leur réservation d'un emplacement, chèque qui ne sera encaissé qu'en cas d'absence à la manifestation sans avoir prévenu deux semaines à l'avance - accepte d'étendre la régie créée par délibération du 6 juillet 2006, pour l'encaissement du prix des repas et des boissons servies lors du repas de la Foire de la Saint-Laurent, à la mise en place d'un chèque de caution pour les exposants lors de leur réservation d'un emplacement, chèque qui ne sera encaissé qu'en cas d'absence à la manifestation sans avoir prévenu deux semaines à l'avance - fixe le tarif pour ce chèque de caution à la somme de 30 €.



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 6 MAI 2008

COMMUNE
DE FILLINGES

5° - Désignation d'un représentant à l'association des Maires des Communes Forestières

Le Conseil Municipal - par 18 voix pour et une abstention - considérant qu'il convient de désigner un représentant à Association des Maires des Communes Forestières de Haute-Savoie - considérant que Monsieur PRADEL Alain - conseiller municipal - est intéressé - désigne Monsieur PRADEL Alain - comme représentant à Association des Maires des Communes Forestières de Haute-Savoie.

6° - Certification de la gestion durable de la forêt communale

Le Conseil Municipal - par 18 voix pour et une abstention (Madame MARQUET Marion qui aurait souhaité avoir plus de temps et savoir si d'autres certifications étaient plus adaptées) : 1) décide : - d'adhérer en vertu du titre XI des statuts de la Fédération Nationale des Communes Forestières (FNCOFOR), à la politique de qualité de la gestion durable définie par l'entité PEFC de sa région, dont il a été pris connaissance auprès de l'Association PEFC Rhône Alpes de Certification Forestière et accepter que cette adhésion soit rendue publique ; - de s'engager à respecter le cahier des charges du propriétaire forestier de la région Rhône Alpes ; - de s'engager à ne réaliser aucune des pratiques entrant dans le champ des non-conformités identifiées par l'Association Française de Certification Forestière et par le référentiel régional ; - de s'engager à mettre en place les mesures correctives qui pourraient lui être demandées par l'entité régionale PEFC en cas de non conformité des pratiques forestières au cahier des charges du propriétaire ; - d'accepter qu'en cas de non mise en œuvre par ses soins des mesures correctives qui lui seraient demandées, la commune s'exposerait à être exclue du système de certification PEFC de la région Rhône Alpes ; - de s'engager à respecter le cahier des charges relatif à l'exploitation des bois qui seront façonnés et débardés sous la responsabilité de la commune ; de s'engager à honorer la cotisation annuelle fixée par l'entité régionale, étant entendu que la FNCOFOR prendra à sa charge les 11 euros de frais fixes par dossier (pour une durée de 5 ans) ainsi que 0,055 € par hectare et par an (0,0275 € pour une forêt non productive) ; - 2) demande à l'Office National des Forêts de mettre en œuvre sur les terrains relevant du régime forestier et pour ce qui relève de sa mission, les engagements pris par la commune dans le cadre de son adhésion à PEFC ; - 3) charge le Monsieur le Maire de signer les documents nécessaires à cette adhésion.

7° - Programme 2008 des travaux à réaliser en forêt communale : demande de subvention auprès du Conseil Régional

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - approuve le plan de financement présenté - sollicite l'aide du Conseil Régional pour la réalisation des travaux - demande au Conseil Régional l'autorisation de commencer les travaux avant la décision d'octroi de la subvention - charge Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents à ce projet.



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 6 MAI 2008

COMMUNE
DE FILLINGES

8°- Droit à la formation des élus locaux

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - adopte le principe d'allouer une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus municipaux d'un montant égal à 20 % du montant des indemnités des élus.

9°- Désignation d'un correspondant défense

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - considérant qu'il convient de désigner un correspondant défense - considérant que Monsieur PELISSIER Philippe - 1^{er} Adjoint - est intéressé - désigne Monsieur PELISSIER Philippe - comme correspondant défense.

10°- Décomptes définitifs des travaux sur réseaux de télécommunication Opérations « Chemin de Sabri » - « Chez les Baud » - « Grand-Noix et Mijouët »

OPERATION « CHEZ LES BAUD »

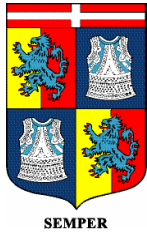
Le Conseil Municipal, entendu la présentation de Monsieur PELISSIER Philippe - premier adjoint et l'exposé de Monsieur Le Maire - à l'unanimité - prend acte et approuve le décompte définitif de travaux du programme précité, réalisés pour le compte de la commune, dont la dépense totale est arrêtée à la somme de 20 511 € 52 dont 19 626 € 83 remboursables sur annuités et 884 € 69 correspondant aux frais généraux remboursables sur fonds propres - approuve et confirme son engagement de rembourser la quote-part s'élevant à 20 511 € 52 dont 19 626 € 83 sous forme de 20 annuités et 884 € 69 correspondant aux frais généraux remboursables sur fonds propres - autorise Monsieur Le Maire à signer toutes pièces nécessaires au financement définitif des travaux précités et de procéder au remboursement des sommes dues au Syndicat.

OPERATION « GRAND-NOIX ET MIJOUËT »

Le Conseil Municipal, entendu la présentation de Monsieur PELISSIER Philippe - premier adjoint et l'exposé de Monsieur Le Maire - à l'unanimité - prend acte et approuve le décompte définitif de travaux du programme précité, réalisés pour le compte de la commune, dont la dépense totale est arrêtée à la somme de 25 573 € 88 dont 24 470 € 85 remboursables sur annuités et 1 103 € 03 correspondant aux frais généraux remboursables sur fonds propres - approuve et confirme son engagement de rembourser la quote-part s'élevant à 25 573 € 88 dont 24 470 € 85 sous forme de 20 annuités et 1 103 € 03 correspondant aux frais généraux remboursables sur fonds propres - autorise Monsieur Le Maire à signer toutes pièces nécessaires au financement définitif des travaux précités et de procéder au remboursement des sommes dues au Syndicat.

OPERATION « CHEMIN DE SABRI »

Le Conseil Municipal, entendu la présentation de Monsieur PELISSIER Philippe - premier adjoint et l'exposé de Monsieur Le Maire - à l'unanimité - prend acte et approuve le



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 6 MAI 2008

COMMUNE
DE FILLINGES

décompte définitif de travaux du programme précité réalisés pour le compte de la commune, dont la dépense totale est arrêtée à la somme de 34 962 € 37 dont 33 454 € 40 remboursables sur annuités et 1 507 € 97 correspondant aux frais généraux remboursables sur fonds propres - approuve et confirme son engagement de rembourser la quote-part s'élevant à 34 962 € 37 dont 33 454 € 40 sous forme de 20 annuités et 1 507 € 97 correspondant aux frais généraux remboursables sur fonds propres - autorise Monsieur Le Maire à signer toutes pièces nécessaires au financement définitif des travaux précités et de procéder au remboursement des sommes dues au Syndicat.

11° - Commission Communale des Impôts Directs

Le Conseil Municipal - compte tenu du nombre d'habitants de la commune - prend note que la Commission Communale des Impôts Directs est composée de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants et que les commissaires sont désignés par le directeur des services fiscaux au vu d'une liste de contribuables dressée par le Conseil Municipal, comportant le double de noms - prend note qu'un commissaire titulaire et un commissaire suppléant doivent être domiciliés hors de la commune, et qu'un commissaire titulaire et un commissaire suppléant doivent être propriétaires de bois - propose à Monsieur le Directeur des Services Fiscaux, la liste de 32 contribuables.

12° - Répartition du produit des amendes de police

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - vu la lettre de Monsieur le Président du Conseil Général concernant la répartition du produit des amendes de police année 2007 - programme 2008 - considérant que les arrêts de bus pour les transports scolaires peuvent bénéficier d'une subvention, avec un taux de participation de 30 %, dans la limite d'un plafond de 30 000 € HT - charge Monsieur le Maire et Monsieur PELISSIER Philippe - premier adjoint - de continuer l'élaboration du projet de modification de l'arrêt de bus d'Arpigny - pour des aménagements de sécurité - et de solliciter une subvention au titre du produit des amendes de police année 2007 - programme 2008.

13° - Echange avec Monsieur et Madame PERRET Christian

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - décide de suivre l'avis du service des domaines - donne son accord pour l'échange prévu, à savoir la commune cède 261 m² de sa parcelle C 1700 contre 261 m² issus pour 204 m² de la parcelle C 1696 et pour 57 m² de la parcelle C 1699 appartenant à Monsieur et Madame PERRET Christian - donne son accord à la validation de l'emprise de servitude de passage conformément au plan d'échange et de bornage établi par le Cabinet Arpent'Alp - Denis BORREL - Ingénieur Géomètre Expert - permettant l'accès à la propriété de Monsieur et Madame PERRET Christian et à l'abandon de la servitude de passage au profit de la commune qui n'a plus lieu d'être compte tenu de l'aménagement actuel du secteur - dit que cet échange à surface égale se fera sans soulte - dit que les frais seront à la charge de la commune - dit que l'acte authentique sera passé en l'Etude Notariale BRON-FULGRAFF - LASSERRE - ROCHETTE - sise à 74100 ANNEMASSE - charge Monsieur le Maire de la signature de l'acte.



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 6 MAI 2008

COMMUNE
DE FILLINGES

14° - Régularisation cession gratuite d'une partie de la parcelle C 1328 à Monsieur et Madame PERRET André

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - décide de suivre l'avis du service des domaines ; qui évalue la partie cédée par la commune à 8 500 € mais qui prévoit qu'une régularisation à titre gratuit pour cause de prescription trentenaire peut être envisagée - donne son accord à la cession gratuite prévue, à savoir la commune cède 286 m² de sa parcelle C 1328 devenue la parcelle C 2377 sise au lieu-dit « Chez Radelet » à Monsieur et Madame PERRET André, pour régulariser l'entrée de leur habitation - dit que les frais seront à la charge de la commune - dit que l'acte authentique sera passé en l'Etude Notariale BRON-FULGRAFF - LASSERRE - ROCHETTE - sise à 74100 ANNEMASSE - charge Monsieur le Maire de la signature de l'acte.

15° - Désignation d'un délégué auprès du Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement

Le dépouillement a donné le résultat ci-après :
Monsieur RICHARD Philippe - 19 voix -
Elu représentant du Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement (SMDEA).

16° - Questions diverses

PONT-BOSSON

Suite à une question sur l'état de la barrière du Pont Bosson, Monsieur le Maire indique qu'une société a fait parvenir un devis et qu'il est en attente de la réponse de deux autres entreprises, que la solution proposée et le choix du prestataire sera soumis à la Commission Municipale des Bâtiments.

REMBLAIS DANGEREUX

Monsieur le Maire attire l'attention sur le fait qu'il est confronté à des problèmes de remblai très fréquents.

Monsieur le Maire indique que certaines personnes se lancent dans des remblais inconsidérés en contradiction avec les règles de sécurité et les règles d'urbanisme alors qu'il est nécessaire de déposer une déclaration de travaux.

Monsieur le Maire indique qu'il est intervenu avec l'aide du service de Restauration des Terrains en Montage (RTM) et que des rapports seront établis pour résoudre les problèmes liés à ces infractions.

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de ne pas faire de remblai inconsidéré, d'être prudent et responsable, qu'il souhaite sensibiliser le public et qu'il ne laissera pas des choses dangereuses et préjudiciables se réaliser.

Il indique qu'il convient également de rappeler que les entreprises qui réalisent ces travaux doivent le faire en respectant les règles en vigueur sous peine d'engager leur responsabilité.



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 6 MAI 2008

COMMUNE
DE FILLINGES

CONCOURS « FAMILLE A ENERGIE POSITIVE »

Monsieur le Maire indique qu'il est mis en ligne sur le site internet de la commune, les informations relatives au concours « Famille à Energie Positive » et que si un nombre suffisant de familles désire participer, la commune s'engagera à leurs côtés et les suivra.

FIBRE OPTIQUE

Monsieur le Maire indique qu'il a participé avec Monsieur RICHARD Philippe - Conseiller Municipal - à une journée de travail sur la fibre optique dans notre région.

Ce domaine est assez intéressant, compliqué et la manœuvrabilité des autorités fait qu'il est difficile de savoir comment traverser le labyrinthe administratif pour avoir la fibre optique.

Monsieur le Maire indique qu'il va suivre ce dossier pour essayer d'avoir de nouveaux moyens de communication sur notre commune.

ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle que la commune a repris la compétence assainissement suite à la dissolution du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Menoge.

Monsieur le Maire indique qu'il a rencontré les responsables du Syndicat Intercommunal de Bellecombe pour voir dans quelles mesures et conditions financières ils seraient intéressés par la reprise de l'assainissement de la commune, qu'il a également des contacts avec Annemasse Agglomération et qu'il est possible de gérer en direct mais que cela implique de créer un service en interne.

Pour faire court, différents contacts sont pris de part et d'autre et il attend des propositions clarifiées pour faire un choix raisonné.

Affiché le 28 juin 2008 selon les dispositions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,
Bruno FOREL.